

<b>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 2 OCTOBRE 2017</b>
---

Présents :

- |   |                             |
|---|-----------------------------|
| M. FRANCEUS Michel,   | Bourgmestre ff.-Président ; |
| M. Mmes AUBERT Brigitte, CLOET Ann, VANELSTRAETE Marie-Hélène, VALCKE Kathy, MM. VACCARI David, CASTEL Marc ;   | Echevins ;                  |
| M. SEGARD Benoît,   | Président du C.P.A.S.       |
| Mme DELANNOY Michèle, M. DEBLOCQ Pierre, M. VERZELE Philippe (excusé), Mme SAUDOYER Annick, M. BRACAVAL Philippe, M. SIEUX Marc, M. VYNCKE Ruddy, Mme DELPORTE Marianne, Mme VIENNE Christiane, M. FARVACQUE Guillaume, Mme VANDORPE Mathilde, M. TIBERGHEN Luc, M. MISPELAERE Didier, Mme TRATSAERT Charlotte, M. HARDUIN Laurent, , M. MOULIGNEAU François, M. VAN GYSEL Pascal, M. DELWANTE Fabrice, Mme AHALLOUCH Fatima, M. VANDERCLEYEN Bernard (excusé) M. VARRASSE Simon, Mme LOCQUET Kathy, Mme DELTOUR Chloé, M. ROOZE Nicolas, M. FACON Gautier, Mme VANDENBROUCKE Martine (excusée), Mme COULON Carine, M. ROUSMANS Roger ; | Conseillers communaux ;     |
| M. BLANCKE Nathalie,  | Directrice générale ;       |

-----

M. le PRESIDENT déclare la séance ouverte, il est 19 h 00'.

M. le PRESIDENT : Il nous faut excuser aujourd'hui, pour ce Conseil, Martine VANDENBROUCKE, Philippe VERZELE et Bernard VANDERCLEYEN.

Je ne m'attarderai plus sur les conditions atroces et inimaginables de l'assassinat de notre Bourgmestre. Je tenterai seulement de lui rendre hommage en vous le décrivant tel qu'il nous apparaissait dans cet hémicycle. Trois caractéristiques s'imposent selon moi : l'attention, la patience et le pragmatisme.

Alfred était en effet attentif à tous, surtout aux plus faibles. Il les recevait durant ses permanences, tous avec une égale attention, une volonté jamais démentie de rendre service. Il avait la capacité de se mettre à leur place, de les comprendre grâce à une très forte empathie. Sa famille m'a raconté cette semaine qu'il recevait régulièrement une dame qui venait, comme on dit parfois, du fin fond de Mouscron, c'est-à-dire du Mont-à-Leux, et qui venait à ses permanences lui raconter ses heurs et malheurs. Alfred l'écoutait pendant 1 heure, ensuite cette dame traversait la rue pour se rendre à l'église de Luigne pour bruler un cierge à son mérite et ensuite elle reprenait son taxi parce que bien que n'ayant pas beaucoup de revenus, elle se déplaçait toujours en taxi. Voilà une anecdote parmi tant d'autres qui montre à quel point Alfred était attentif à toutes les populations.

Je parlais de l'attention, et liée à cette attention, la patience. Lors des séances du Conseil communal, il avait la faculté de concéder à chacun le temps de parole souhaité, d'écouter tous les conseillers avec tolérance, sans imposer brutalement la décision qu'en tant que Bourgmestre, il était en droit de prendre.

En troisième lieu, le pragmatisme. Alfred n'était pas homme de discours. Il leur préférait l'action et le dialogue. L'action qui consiste à solliciter le bon relais, les interlocuteurs judicieux, tous ceux qui, susceptibles d'aider à la cause, figuraient parmi ses relations. Le dialogue, qu'il avait tant pratiqué durant ses mandats d'échevins des travaux, lui permettait de convaincre sans brusquer, d'emporter l'adhésion sans imposer. Il savourait ces moments et les soulignait de son sourire énigmatique.

La disparition de notre bourgmestre nous laisse dans l'incompréhension. Certes, nous avons conscience de vivre un univers sans cesse plus dur, plus violent et déraisonnable. Alfred nous lègue sa sérénité, son côté placide et fédérateur. Il portait un grand intérêt à notre ville. Il avait encore bien des tâches à accomplir. C'est à nous de les combler et de lui dire aujourd'hui : merci, Alfred, notre volonté sera de suivre ta trace pour le plus grand bien-être de notre bonne ville. C'est notre promesse. C'est aussi notre devoir.

Je vais maintenant céder la parole aux représentants des différents groupes politiques qui m'ont demandé de la prendre. Je vais commencer par Philippe Bracaval pour le Mouvement Réformateur.

M. BRACAVAL : Au nom du groupe MR, je tiens à saluer la mémoire de notre Bourgmestre, Alfred Gadenne, disparu dans des circonstances tragiques le soir du 11 septembre, dans un lieu dont il avait choisi d'être le gardien, après avoir présidé ce qui a été son ultime Collège.

Le Bourgmestre était un homme de proximité et un homme de cœur et ce cœur battait pour son village de Luigne, sa ville de Mouscron, les différents quartiers de l'entité et leurs habitants. Il connaissait la moindre rue et le moindre recoin de notre cité ainsi que le meilleur raccourci pour les rejoindre le plus rapidement possible, en particulier le week-end lorsqu'il s'efforçait de faire acte de présence à toutes les manifestations organisées dans l'entité. Lorsque vous le voyiez déguster une krik, c'est qu'il était arrivé au terme de son périple. Il était fier et heureux de dire qu'il avait fini son tour et qu'il avait réussi à aller partout. Il avait le souci

constant du bien-être de ses concitoyens. La porte de son bureau était toujours grande ouverte. Les plus grands y succédaient jusqu'aux plus humbles. Tous étaient traités avec le même respect et la même considération. Hélas, il n'avait pas toujours la solution à tous les problèmes qui lui étaient présentés. Il avait même souvent du mal à dire non. Les retards accumulés dans la réalisation des travaux de voirie et leurs désagréments pour les riverains l'irritaient au plus haut point. Il se désolait également de l'érosion du commerce local, lui qui se targuait de faire ses courses à Mouscron. Il mettait aussi un point d'honneur à honorer de sa présence les funérailles de nos concitoyens et à assurer les familles de toute sa sympathie. A ce propos, il était capable de retracer l'arbre généalogique de plus d'une famille mouscronnoise. Je ne reviendrai pas sur la longue et belle carrière politique de notre Bourgmestre, tout a été dit à ce propos. Il était fier d'être le Bourgmestre et le Député de Mouscron. Il avait mal vécu la mise en application du décret sur le non cumul et avait mis du temps à se résigner. Nous avons eu la chance de le côtoyer, tant dans l'opposition que dans la majorité. Face à l'opposition il se montrait à l'écoute, disposé à tenir compte des arguments probants et constructifs, par contre il supportait très mal que sa bonne foi soit mise en cause. Il pouvait alors se départir de son calme et de sa bonhomie. Dans la majorité nous avons découvert un meneur d'hommes qui n'avait pas besoin d'élever la voix pour se faire entendre. Parfaitement informé de ses dossiers, il prenait le temps de consulter et écouter ses échevins et ses collaborateurs, n'hésitant jamais à se donner le temps de la réflexion lorsque son bon sens et son sens inné de la politique le lui dictait. Le Bourgmestre n'aimait pas les discussions qui s'enlisaient et puis s'éternisaient. Lorsqu'il se mettait à tapoter avec son stylo sur la table, tous ses interlocuteurs savaient qu'il était temps de passer à la vitesse supérieure et de conclure. Il était spectateur assidu, notamment de la chaîne communautaire. Lecteur attentif de la presse locale, il était au courant de tout ce qui se passait à Mouscron, même de ce qui circulait sur les réseaux sociaux, lui qui n'avait aucune affinité avec les ordinateurs et encore moins avec les réseaux. Monsieur le Bourgmestre, cher Bourgmestre, ta poignée de main, ton regard vif, parfois pétillant de malice, ta gentillesse, ta proximité, ta disponibilité, ton humour, ta simplicité, ta générosité et ta bienveillance nous manquent. Merci pour tout.

M. le PRESIDENT : Merci M. Bracaval.

La parole maintenant à Mme Christiane Vienne.

Mme VIENNE : Au nom du groupe PS, j'aimerais moi aussi rendre hommage à Alfred, à l'homme et au politique. Nous étions tellement habitués à sa présence depuis tellement d'années, à le voir dans tous les événements, à le croiser, que j'ai parfois l'impression au coin d'une rue que je vais le croiser. C'est assez difficile d'imaginer qu'il n'est plus là. Il incarnait Mouscron, à sa façon, dans sa simplicité, ouvert, avec sympathie. Il incarnait les valeurs de Mouscron, d'accueil, de tolérance. Il impressionnait sur le plan de sa pratique professionnelle, par sa force de travail, c'était un grand travailleur. Il était présent dans tous les événements locaux mais il était également présent sur le plan politique et dans ses dossiers. Ce n'était pas un homme de dossiers mais quand il l'estimait nécessaire il pouvait être un lobbyiste redoutable. Il connaissait suffisamment la mécanique politique pour savoir à quelle porte frapper et à qui s'adresser pour faire avancer les dossiers. Il pouvait être parfois entêté, voire opiniâtre, particulièrement quand il ne partageait pas un avis. Je me souviens de débats assez houleux lorsqu'avec l'IEG nous avons voulu toucher à certaines terres agricoles pour les transformer en zoning. Il tenait, comme à la prunelle de ses yeux à ce qu'on ne touche plus aux terres agricoles. Il avait ce profond attachement à la terre, à son village, à ses racines. Je pense qu'il aurait été surpris, peut-être un peu gêné de l'émotion que sa mort a provoquée. Je n' imagine pas un seul instant qu'il ait pu penser que ses funérailles rassembleraient autant de gens qui avaient pour lui de l'attention, de la sympathie. Je pense qu'il était resté modeste dans ses fonctions et dans sa personnalité. Mes pensées vont à sa femme, à sa famille, et au nom de mon groupe, nous souhaitons leur apporter aussi le réconfort de notre sympathie. Le souhait que je forme ce soir, c'est que chacun d'entre nous puisse garder dans son cœur les moments heureux passés avec lui, parce que finalement ce qu'il nous restera à chacun d'entre nous ce sont les moments heureux et les petits moments précieux que l'on garde au fond de soi, et je pense qu'avec Alfred, chacun d'entre nous ici a eu des moments heureux, des moments d'échanges positifs. Parfois quand on fait de la politique, on oublie l'homme ou la femme qui est derrière le personnage public. Je pense qu'Alfred avait cette capacité de nous rappeler constamment à son humanité, et il le faisait avec gentillesse, avec sympathie, sans jamais ne donner de leçons à qui que ce soit. Et donc ce que je retiendrai d'Alfred, c'est qu'il a été, qu'il fut un honnête homme, et c'est précieux de l'avoir connu. Alfred tu nous manques.

M. le PRESIDENT : Merci beaucoup Mme Vienne. Je donne maintenant la parole à M. Luc Tiberghien.

M. TIBERGHIEU : Merci M. le Bourgmestre. Notre groupe ECOLO s'est associé et s'associe encore pleinement aujourd'hui aux hommages rendus à Alfred Gadenne, dramatiquement disparu. Dans notre communiqué, ainsi que dans nos déclarations respectives à la presse le soir-même ou les jours qui ont suivi, nous avons rendu hommage avec force à l'homme qui nous a quittés dramatiquement. Nous avons aussi tenu à exprimer des pensées sincères et tristes pour son épouse et toute sa famille dans ces moments que l'on ne peut que qualifier d'horribles. Aujourd'hui, alors que la vie politique reprend inexorablement ses

droits, nous souhaitons apporter une réflexion qui nous touche avec force au lendemain de ces événements. Alfred Gadenne a exercé son activité politique dans son acception première: être au service de sa ville. Et plus encore qu'au service de sa ville, c'est au service des habitants de celle-ci qu'il a voulu être, pendant les nombreuses années où il a été échevin d'abord, député et bourgmestre ensuite. Être proche des gens, leur rendre service, dire "oui" à leurs demandes, vouloir les contenter et leur faire plaisir. Avec le défaut de cette qualité : lorsqu'on veut toujours dire "oui" et faire plaisir, on a du mal à dire "non", à trancher, à prendre des décisions qui déplaisent à certains. Alfred Gadenne se retrouvait parfois dans cette position qu'il avait du mal à assumer, au risque de brouiller le message émanant du Collège. Je pense que nous toutes et tous devons réfléchir, au lendemain de ces moments difficiles, au respect de la vie démocratique dont nous sommes les représentants. Souvent, nous sommes face à des citoyens qui expriment des courroux, des mécontentements, des insatisfactions, des colères, qui expriment des malversations dont ils se sentent victimes, à tort ou à raison, des injustices qu'ils vivent, qu'ils ressentent,... Face à ces expressions citoyennes, il est de notre rôle, de notre devoir, d'être à l'écoute et de les entendre. Comme conseiller communal, de plus comme conseiller de l'opposition, il est aussi de notre mission de relayer ces expressions au sein de cette enceinte pour qu'elles soient entendues par le pouvoir en place. C'est un de notre rôle, parmi d'autres, mais il est essentiel. Cela m'amène à mettre en avant l'importance de l'écoute et du respect nécessaire par rapport au travail fourni par les conseillers. Parfois Alfred Gadenne vivait mal l'interpellation critique de l'opposition, comme s'il prenait pour lui les interpellations, réserves, remarques ou critiques qui étaient émises. Nous pensons pourtant qu'il est essentiel, pour qu'un système démocratique fonctionne correctement, que le rôle de l'opposition soit respecté, parce qu'il s'agit d'un rôle de vigilance, d'interpellation, de propositions alternatives. Encore plus demain qu'hier, l'écoute et le respect doivent dominer nos débats au sein de cette assemblée. Je citerai une définition de la démocratie d'un philosophe, Paul Ricœur. « Par rapport à la notion de conflit, est démocratique une société qui ne se propose pas d'éliminer les conflits, mais d'inventer les procédures leur permettant de s'exprimer et de rester négociables. [...] Quant à la définition de la démocratie par rapport au pouvoir, je dirai, dit-il, que la démocratie est le régime dans lequel la participation à la décision est assurée à un nombre toujours plus grand de citoyens ». Telle est notre réflexion au lendemain de cet horrible drame qui nous a toutes et tous fait trembler dans notre chair : il nous faut encore et toujours améliorer la participation des citoyens à la décision politique et encore et toujours être à leur écoute, tout en cherchant la perfectibilité dans la recherche de l'arbitrage pour la résolution des conflits latents. Certes, par ces réflexions, je déborde quelque peu de l'hommage conventionné, mais nous tenions à vous en faire part. Nous espérons que notre nouvelle Bourgmestre reconnaîtra et respectera pleinement ce rôle. Tout comme nous espérons qu'elle continuera à laisser à chacun de ses échevins le soin de défendre pleinement ses projets dans cette assemblée, dans une vraie collégialité, comme son prédécesseur a initié cette façon de faire en devenant Bourgmestre, et aussi dans le respect et l'écoute de chacun et chacune des élus de notre Assemblée. Je vous remercie.

M. le PRESIDENT : Merci M. Tiberghien. Voilà, mesdames, messieurs, je pense qu'à travers les points de vue exprimés ici par les uns et les autres, on comprend bien à quel point notre Bourgmestre va nous manquer et à quel point aussi il était dans le cœur des gens, à quel point aussi il défendait notre ville sous tous ses aspects. Je vous propose de vous lever et d'observer quelques instants de silence. Je vous remercie.

## **A. CONSEIL COMMUNAL**

### **1<sup>er</sup> Objet : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE.**

M. le PRESIDENT : Nous passons donc à l'ordre du jour de ce conseil exceptionnel. Il nous faut procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du 28 août 2017. Y a-t-il des remarques ? Pas de remarque. Je propose donc de l'approuver à l'unanimité.

### **2<sup>ème</sup> Objet : A. VÉRIFICATION DES POUVOIRS DU SUPPLÉANT SUR LA LISTE DE M. ALFRED GADENNE, BOURGMESTRE DÉCÉDÉ.**

#### **B. PRESTATION DE SERMENT ET INSTALLATION DE MME LOOF VÉRONIQUE EN QUALITÉ DE CONSEILLÈRE COMMUNALE.**

M. le PRESIDENT : Le Collège communal, en sa séance du 20 septembre, a vérifié et validé les pouvoirs de sa suppléante sur la liste du cdH, Mme LOOF Véronique. Je vous propose de procéder à la prestation de serment et à l'installation proprement dite de Mme LOOF Véronique en qualité de conseillère communale. Je l'invite à prêter serment, conformément au prescrit de l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, en langue française, selon la formule : "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge".

Mme LOOF : «Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge».

M. le PRÉSIDENT : « Je reçois votre serment et vous déclare installée dans vos fonctions de conseillère communale. ». Vous pouvez rejoindre les rangs du cdH. (applaudissements)

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1121-2 ;

Considérant que M. Alfred GADENNE, Bourgmestre, est décédé le 11 septembre 2017 ;

Considérant que Mme LOOF Véronique, deuxième suppléante de la liste n° 3, vient en ordre utile ;

Vu le rapport d'éligibilité et l'absence d'incompatibilités établi par le Collège communal en séance du 20 septembre 2017 duquel il résulte que rien ne s'oppose à ce que Mme LOOF Véronique soit admise à prêter le serment déterminé par la loi du 11 juillet 1994 ;

A l'unanimité des voix ;

D E C I D E :

Article 1<sup>er</sup>. – Les pouvoirs de Madame LOOF Véronique, née à Mouscron le 10 juin 1966, domiciliée à Mouscron, rue des Près, 61, sont validés.

Art. 2. – Madame Véronique LOOF est admise à prêter le serment prescrit. Ce serment est prêté immédiatement par l'intéressée dans les termes suivants : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

**3<sup>ème</sup> Objet : ADOPTION DU 2<sup>ÈME</sup> AVENANT AU PACTE DE MAJORITÉ.**

M. le PRESIDENT : Suite au décès de M. Alfred GADENNE, Bourgmestre, la majorité propose l'adoption d'un 2<sup>ème</sup> avenant au Pacte de Majorité du 9 novembre 2012 adopté le 3 décembre 2012 et ayant fait l'objet d'un 1<sup>er</sup> avenant du 14 février 2014 et adopté le 24 février 2014. Le 2<sup>ème</sup> avenant au Pacte de majorité a été déposé dans les mains de la Directrice Générale en date du 22 septembre dernier. J'invite la Directrice Générale à vous en donner lecture.

Mme la DIRECTRICE GENERALE : Cet avenant au Pacte de Majorité, comme le pacte, ont été établis conformément au CDLD. Les articles 1 et 2 du pacte initial sont inchangés. L'article 3 relatif à l'identité du Bourgmestre est modifié de la façon suivante. La Bourgmestre, élue de plein droit, est Brigitte AUBERT, cdH, créditée de 2.375 votes nominatifs.

L'article 4 relatif à l'identité des échevins est modifié de la façon suivante : le Collège communal, outre la Bourgmestre citée ci-avant, comprendra les 7 échevins dont les noms suivent. 1<sup>er</sup> échevin : M. Michel FRANCEUS, cdH, 2<sup>ème</sup> échevine : Mme Ann CLOET, cdH, 3<sup>ème</sup> échevine : Mme Mathilde VANDORPE, cdH, 4<sup>ème</sup> échevine : Mme Marie-Hélène VANELSTRAETE, cdH, 5<sup>ème</sup> échevine : Mme Kathy VALCKE, cdH, 6<sup>ème</sup> échevin : M. Philippe BRACAVAL, MR, 7<sup>ème</sup> échevin : M. Marc CASTEL, MR. Les articles 5 et 6 du Pacte initial sont inchangés. L'article 7 précise que le présent avenant a bien été déposé dans mes mains le 22 septembre et qu'il devra faire l'objet d'un vote en séance publique, aujourd'hui, à haute voix et sur appel nominatif conformément au prescrit du CDLD.

M. le PRESIDENT : Comme vient de le dire la Directrice générale, le vote du 2<sup>ème</sup> avenant au Pacte de majorité s'effectue à haute voix, sur appel nominatif et selon la préséance actualisée telle qu'elle a été établie et telle que je vais la donner à lire. Donc j'invite les Conseillers et les Echevins à prendre oui, non ou abstention. Franceus Michel : oui, Aubert Brigitte : oui, Cloet Ann : oui, Vandorpe Mathilde : oui, Vanelstraete Marie-Hélène : oui, Valcke Kathy : oui, Bracaval Philippe : oui, Castel Marc : oui, Segard Benoît : oui, Delannoy Michèle : oui, Deblocq Pierre : oui, Saudoyer Annick : oui, Sieux Marc : oui, Vyncke Ruddy : oui, Delporte Marianne : oui, Vienne Christiane : oui, Farvacque Guillaume : oui, Tiberghien Luc : oui, Mispelaere Didier : oui, Tratsaert Charlotte : oui, Harduin Laurent : oui, Mouligneau François : oui, Van Gysel Pascal : oui, Delwante Fabrice : oui, Ahallouch Fatima : oui, Varrasse Simon : oui, Vaccari David : oui, Locquet Kathy : oui, Rooze Nicolas : oui, Facon Gautier : oui, Coulon Carine : oui, Rousmans Roger : oui, Loof Véronique : oui.

Je vous remercie. L'avenant au Pacte de majorité est donc adopté par 33 oui.

Vous aurez compris que l'adoption de ce 2<sup>ème</sup> avenant au Pacte de majorité reconconditionne la préséance dans la mesure où la Bourgmestre, les Échevins et le Président du CPAS acquièrent une préséance sur les Conseillers communaux.

L'assemblée adopte ensuite le pacte de majorité tel que repris ci-dessous.

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement l'article L-1123-2 relatif à l'adoption d'un avenant au pacte de majorité ;

Vu le Pacte de majorité déposé dans les mains du Secrétaire communal en date du 09 novembre 2012 et adopté par le Conseil communal en séance du 3 décembre 2012 ;

Vu le 1<sup>er</sup> avenant au Pacte de majorité déposé dans les mains du Directeur général en date du 14 février 2014 et, adopté en séance du Conseil communal le 24 février 2014 ;

Vu le 2<sup>ème</sup> avenant au Pacte de majorité déposé dans les mains de la Directrice générale en date du 22 septembre 2017 ;

Attendu que ce 2<sup>ème</sup> avenant au Pacte de majorité a été valablement négocié et constitué ;

Considérant qu'il est valablement signé par tous les mandataires participant au Collège communal ou pressentis pour y participer, mais aussi par la majorité des membres des groupes politiques parties au Pacte ;

A l'unanimité des voix, exprimées à haute voix sur appel nominatif selon la préséance actualisée et le tableau suivant :

FRANCEUS Michel	Oui
AUBERT Brigitte	Oui
CLOET Ann	Oui
VANDORPE Mathilde	Oui
VANELSTRAETE Marie-Hélène	Oui
VALCKE Kathy	Oui
BRACAVAL Philippe	Oui
CASTEL Marc	Oui
SEGARD Benoit	Oui
DELANNOY Michèle	Oui
DEBLOCCQ Pierre	Oui
VERZELE Philippe	absent
SAUDOYER Annick	Oui
SIEUX Marc	Oui
VYNCKE Ruddy	Oui
DELPORTE Marianne	Oui
VIENNE Christiane	Oui
FARVACQUE Guillaume	Oui
TIBERGHIE Luc	Oui
MISPELAERE Didier	Oui
TRATSAERT Charlotte	Oui
HARDUIN Laurent	Oui
MOULIGNEAU François	Oui
VAN GYSEL Pascal	Oui
DELWANTE Fabrice	Oui
AHALLOUCH Fatima	Oui
VANDERCLEYEN Bernard	absent
VARRASSE Simon	Oui
VACCARI David	Oui
LOCQUET Kathy	Oui
DELTOUR Chloé	absent
ROOZE Nicolas	Oui
FACON Gautier	Oui
VANDENBROUCKE Martine	absent
COULON Carine	Oui
ROUSMANS Roger	Oui
LOOF Véronique	Oui

D E C I D E :

Article 1<sup>er</sup>. - D'adopter ce deuxième avenant au Pacte de majorité ci-annexé, duquel il ressort que le Collège communal, outre Brigitte AUBERT, Bourgmestre, comprendra les sept échevins dont les noms suivent :

1<sup>er</sup> Echevin : Monsieur FRANCEUS Michel(cdH),

- 2<sup>ème</sup> Echevine : Madame CLOET Ann(cdH),  
 3<sup>ème</sup> Echevine : Madame VANDORPE Mathilde (cdH)  
 4<sup>ème</sup> Echevine : Madame VANELSTRAETE Marie-Hélène (cdH),  
 5<sup>ème</sup> Echevine : Madame VALCKE Kathy (cdH)  
 6<sup>ème</sup> Echevin : Monsieur BRACAVAL Philippe (MR)  
 7<sup>ème</sup> Echevin : Monsieur CASTEL Marc (MR),

Art. 2. - De transmettre la présente et son annexe au Collège provincial, pour valoir ce que de droit.

-----  
**4<sup>ème</sup> Objet : PRESTATION DE SERMENT ET INSTALLATION DE LA BOURGMESTRE.**

M. le PRESIDENT : En conséquence du 2<sup>ème</sup> avenant au Pacte de majorité adopté à l'instant et aux résultats des élections de 2012, j'invite Madame Brigitte AUBERT à prêter le serment constitutionnel en qualité de bourgmestre, et ce conformément à l'article L1126-1 §2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Mme AUBERT : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

M. le PRESIDENT : Je reçois votre serment et vous déclare installée dans vos fonctions de Bourgmestre. Je vous cède le siège qui correspond à cet honneur.

(applaudissements)

Mme la PRESIDENTE : C'est avec émotion, beaucoup d'émotion, que je prends la parole devant vous. Je la prends pour la première fois en qualité de Bourgmestre. Bourgmestre de Mouscron. Je succède donc à un homme qui, mieux que représenter la Ville, l'incarnait. Alfred Gadenne était Notre Bourgmestre. Il l'était naturellement, offrant à la Ville et à ses habitants tout ce qu'un homme dévoué, simple, efficace, attentionné peut donner quand il consacre sa vie au bien commun. S'il servait l'intérêt général avec une totale disponibilité, il semblait agir pour le bien de chaque personne en particulier. Alfred Gadenne était pour nous un guide, un référent, un ami. De nombreux hommages, empreints de dignité, lui ont été rendus. Et comment ne pas avoir, aujourd'hui, une pensée émue pour celui qui avait la compétence, la solidité, la vivacité d'esprit, la dimension pour lui succéder un jour : Damien Yzerbyt était tout désigné. Damien aurait tenu la barre avec fermeté. Le destin en a décidé autrement.

Et me voici, devant vous, devant tous les Mouscronnois, face à mes responsabilités. Je mesure l'ampleur de la tâche qui m'attend. Elle est immense et exigeante. Elle impose de donner le meilleur de soi-même. Si je partage avec vous la tristesse d'avoir perdu deux grandes et belles personnalités qui ont fait honneur à notre Ville, je veux vous assurer ce soir que ces responsabilités, je les assumerai. Je les assumerai avec confiance et détermination. Je les assumerai pleinement, forte de votre soutien ; forte de vos encouragements. Ce soutien, bon nombre de citoyens mouscronnois me l'ont accordé aux dernières élections communales. Le législateur a voulu éviter que le poste majeur d'une ville soit un élément de négociation. Les électeurs ont la possibilité d'indiquer, par les voix de préférence, le nom de la personne qu'ils souhaitent voir à la tête de leur cité.

Notre équipe a perdu son capitaine. La force de l'équipe dépend du talent de chacun, bien sûr et aussi de l'esprit collectif qu'il lui insuffle. Le capitaine en est le garant. Garant de cet état d'esprit, le nôtre l'était, de manière exemplaire. C'est à moi qu'il incombe d'enfiler le brassard de Capitaine. A moi qu'il incombe de reprendre le flambeau. Je suis prête.

Le soutien, je l'ai aussi reçu depuis ce lundi funeste de septembre. Et du fond du cœur, je tiens à remercier celles et ceux qui, dans les moments pénibles que nous venons de traverser, m'ont personnellement encouragée : ma famille, mes amis, la famille d'Alfred Gadenne, son épouse, ses sœurs ; bien sûr, mes collègues, les conseillers, le personnel communal, très touché, tous les mouscronnois, combien ils se sentaient solidaires. Et dans leurs mots, je sentais cette demande, parfois pressante, cette injonction de ne pas laisser tomber les bras, de surmonter l'épreuve, de continuer l'œuvre entreprise. Je n'aurais pas imaginé me dérober.

Il y a quarante ans, le 1<sup>er</sup> janvier 1977, naissait un nouveau Mouscron, fruit de la fusion entre la ville, Dottignies, Herseaux et Luignne. Robert Devos en fut le premier bourgmestre, suivi par Jean-Pierre Detremmerie, puis Alfred Gadenne. Je veux saluer leur mémoire, et je le fais avec respect et humilité. Chacun, avec sa personnalité, sa vision, son tempérament, aura contribué à faire de notre Ville ce qu'elle est devenue aujourd'hui : une ville dynamique qui se développe bien ; une ville qui s'embellit ; une ville qui attire de nouveaux habitants et des investisseurs. Tout cela sans perdre notre réputation ancienne de convivialité. Ce mot nous va bien. Il mêle le plaisir d'être ensemble, la générosité, le souci de l'autre. Il dit ce qu'Alfred Gadenne souhaitait par-dessus tout : garder notre label de « Ville où il fait bon vivre ».

Je suis donc la quatrième. Et la première femme à Mouscron. Homme ou femme, qu'importe au fond pour nos concitoyens. Le premier de mes devoirs sera d'assurer la continuité du service, avec le même enthousiasme et la même rigueur.

Une page se tourne à Mouscron. Avant d'écrire ensemble, un nouveau chapitre de notre histoire, il importe d'avoir bien lu les précédents afin d'en retenir les leçons. J'en vois trois. La première leçon est qu'on ne bâtit pas un projet de ville sans l'adhésion des personnes. Cette adhésion ne se décrète pas. On ne sent bien les attentes de nos concitoyens qu'en tissant avec eux une relation de confiance et d'estime. Prendre la peine de les écouter, avec bienveillance, sachant que si la raison de leur intervention est, pour un responsable, un élément d'un ensemble, c'est pour eux l'essentiel. Je fais mienne la philosophie d'Alfred Gadenne, pour qui chaque personne avec laquelle il était en contact avait droit à la même considération, qu'elles que soient son origine et ses convictions. Et s'il exprimait une préférence, c'était à l'égard des plus faibles, des plus fragiles d'entre nous. C'est ma conception du respect.

Ma formation et mon travail d'infirmière m'ont sans doute aidée. Ma fonction ne changera pas ma perception du caractère éminemment social, humain, de nos fonctions de mandataires. Je ne dis pas cela seulement parce que j'ai été, heureuse, d'exercer des compétences dans le domaine social et de la santé. C'est davantage une question de sensibilité. Je suis fière de constater qu'à Mouscron l'engagement social est très prégnant. La deuxième leçon qui prolonge la première est d'avoir, pour tout projet une vue globale et une attention à la qualité du « vivre ensemble ». Cela concerne de nouvelles manières de concevoir l'espace urbain, la mobilité, la relation entre les générations, la sécurité, l'accueil et le bien-être de tous les citoyens. La troisième leçon relève de l'évidence. Alfred Gadenne fut salué pour la manière collégiale avec laquelle il exerçait sa mission. Comme lui, à la fois par tempérament et par souci d'efficacité, je privilégie l'équipe. Travailler en groupe, rechercher des compromis, écouter les arguments, sont essentiels dans l'élaboration d'une décision à prendre. L'esprit d'équipe n'exclut ni la fermeté ni la nécessité d'assumer une décision. Ni d'en débattre avec vigueur et sérénité au Collège et Conseil communal. Voyez dans ces leçons - la bienveillance, la vision globale et l'esprit d'équipe - un viatique pour la suite. Nous en aurons bien besoin pour, non seulement poursuivre avec le succès la réalisation de ce qui a été entrepris, mais pour écrire de nouveaux chapitres. J'ai - nous avons de l'ambition pour notre Ville.

Des signes positifs sont en train de la nourrir. La rénovation de la Grand-Place redynamisera le Centre-Ville. Des chancre seront rasés et feront place à de nouveaux logements. Le « bon vivre » qui nous est si cher n'est qu'un slogan nostalgique sans un cadre propice. D'autres signes apparaissent : des entreprises projettent de s'étendre, des nouveaux habitants s'installent. Et comme si la grâce les avait touchés, les footballeurs de l'Excelsior connaissent un renouveau d'autant plus réjouissant que l'ancrage mouscronnois du club redevient une préoccupation majeure. Ayons de l'ambition, oui. Pas quelque ambition de prestige. Je parle d'une ambition pour les Mouscronnois, qu'ils se sentent plus épanouis, encore plus fiers de leur ville, fiers de leurs réalisations personnelles. Il nous faudra réfléchir à la Ville que nous voulons d'ici demain. Une Ville qui intègre les nouveaux paramètres du « vivre-ensemble », les commerces de proximité, la mobilité douce, la diminution drastique du coût de l'énergie. Et dans cette mise en perspective, nous avons l'obligation morale absolue de tout faire pour réduire le chômage, en particulier le chômage des jeunes. C'est un engagement, je dirais : une obsession. La Ville ne propose pas de solution miracle, mais chaque mesure prise peut intégrer cette réalité d'intérêt pour l'emploi. La tâche est immense. Elle est aussi passionnante.

Je terminerai par un souhait personnel. Discutant avec une de nos jeunes mouscronnoises qui étudie les Beaux-Arts. « Je trouve que la ville est triste », me dit-elle. Elle aimerait plus de couleurs. Je lui ai promis d'y veiller. Mettre plus de couleurs, oui, sur les murs et dans nos cœurs.

Je conclurai en vous remerciant tous, nombreux ici ce soir citoyens, politiques, conseillers, journalistes, amis, famille, mon mari, mes enfants et ceux qui veillent sur nous, je pense en particulier à ma maman, décédée ce dimanche matin. Merci !

(applaudissements)

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant que M. Alfred GADENNE, Bourgmestre, est décédé en date du 11 septembre 2017 ;

Vu le 2<sup>ème</sup> avenant au Pacte de majorité adopté par notre assemblée en cette séance ;

Attendu qu'en vertu de l'article L 1123-4 § 1er du Code précité est élu de plein droit Bourgmestre le conseiller de nationalité belge qui a obtenu le plus de voix de préférence sur la liste qui a obtenu le plus de voix parmi les groupes politiques qui sont partis au Pacte de majorité adopté en application de l'article L 1123-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant les 2.375 voix de préférence obtenues par Madame Brigitte AUBERT, cdH ;

Attendu que Mme AUBERT Brigitte a prêté le serment constitutionnel en qualité de Bourgmestre dans les mains de M. FRANCEUS Michel, Bourgmestre faisant fonction ;

Considérant qu'une fois accompli ce formalisme, Madame Brigitte AUBERT est valablement installée en qualité de Bourgmestre ;

A C T E que Madame Brigitte AUBERT, Bourgmestre de droit en vertu du résultat du scrutin du 14 octobre 2012 et du 2<sup>ème</sup> avenant au Pacte de majorité, est valablement installée.

La présente sera transmise au Collège provincial pour valoir ce que de droit.

**5<sup>ème</sup> Objet : PRESTATION DE SERMENT ET INSTALLATION DE MME KATHY VALCKE AUX FONCTIONS D'ECHEVINE EN VERTU DU 2<sup>ÈME</sup> AVENANT AU PACTE DE MAJORITÉ.**

Mme la PRESIDENTE : En vertu du 2<sup>ème</sup> avenant au Pacte de Majorité adopté il y a un instant, et suite aux résultats des élections de 2012, Mme Kathy VALCKE est installée en qualité de 5<sup>ème</sup> échevine de plein droit. Nous allons procéder maintenant à l'installation de Mme Kathy VALCKE en qualité d'échevin. J'invite Mme Kathy VALCKE à prêter le serment constitutionnel en qualité d'échevin.

Mme Kathy VALCKE : Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Mme la PRESIDENTE : Je reçois votre serment et vous déclare installée dans vos fonctions d'échevine. Félicitations Kathy. (applaudissements)

L'assemblée prend acte de la délibération reprise ci-dessous.

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le deuxième avenant au Pacte de majorité adopté par notre assemblée ;

Attendu qu'en vertu de l'article L1123-8 § 3 du Code précité, sont élus de plein droit Echevins, les Conseillers dont l'identité figure sur la liste comprise dans l'avenant au Pacte de majorité adopté en application de l'article L1123-2 ;

Considérant que l'avenant au Pacte de majorité adopté par notre assemblée reprend l'identité de la 5<sup>ème</sup> Echevine, Mme Kathy VALCKE ;

Considérant qu'en vertu de sa délibération du 30 juin 2014, les pouvoirs de Mme Kathy VALCKE ont été vérifiés en tant que Conseillère communale pressentie aux fonctions d'Echevine ;

Considérant qu'en vertu de sa délibération du 30 juin 2014, Mme Kathy VALCKE a prêté le serment constitutionnel en qualité d'Echevine ;

Attendu que Mme Kathy VALCKE a prêté le serment constitutionnel en qualité d'Echevine dans les mains de Mme AUBERT Brigitte, Bourgmestre ;

A C T E :

Madame Kathy VALCKE est installée en qualité de 5<sup>ème</sup> Echevine.

La présente sera transmise au Collège provincial pour valoir ce que de droit.

**6<sup>ème</sup> Objet : VÉRIFICATION DES POUVOIRS DE M. LAURENT HARDUIN, CONSEILLER COMMUNAL, PRESSENTI AUX FONCTIONS D'ÉCHEVIN EN REMPLACEMENT DE MME VANDORPE MATHILDE, ECHEVINE EMPECHÉE.**

Mme la PRESIDENTE : M. Laurent HARDUIN est pressenti dans les fonctions d'échevin. Un rapport d'éligibilité a été établi par le Collège communal en séance du 20 septembre 2017 et il en résulte que rien ne s'oppose à ce que ce dernier soit admis à prêter le serment constitutionnel. Nous passons au vote ... Je vous remercie.

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant que Mme Mathilde VANDORPE a déclaré son empêchement en qualité d'échevine en date du 18 juin 2014 ;

Vu le 2<sup>ème</sup> avenant au Pacte de majorité adopté par notre assemblée, en cette séance, qui, en son article 4 précise l'identité des échevins, en l'occurrence Mathilde VANDORPE en qualité de 3<sup>ème</sup> échevine ;

Considérant que M. Laurent HARDUIN est pressenti pour remplacer Mme Mathilde VANDORPE, Echevine empêchée ;

Vu le rapport d'éligibilité et l'absence d'incompatibilités établis par le Collège communal en séance du 20 septembre 2017 duquel il résulte que rien ne s'oppose à ce que M. HARDUIN Laurent soit admis à prêter le serment déterminé par la loi du 11 juillet 1994 ;

A l'unanimité des voix ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** – Les pouvoirs de Monsieur Laurent HARDUIN, né à Mouscron le 26 janvier 1969, domicilié rue du Blanc Pignon, 132 à Mouscron, sont validés.

**Art. 2.** – Monsieur Laurent HARDUIN est admis à prêter le serment prescrit.

**7<sup>ème</sup> Objet : ELECTION ET PRESTATION DE SERMENT DU NOUVEL ECHEVIN, M. LAURENT HARDUIN.**

Mme la PRESIDENTE : Le 2<sup>ème</sup> avenant au Pacte de Majorité précise l'identité et le rang de chaque échevin. Pour pourvoir au remplacement de Mme Mathilde VANDORPE, Echevine empêchée, le Collège communal propose de désigner Laurent HARDUIN. Le vote relatif à cette présentation doit faire l'objet d'un scrutin secret. J'invite les deux plus jeunes conseillers à nous rejoindre pour procéder à la distribution des bulletins de vote. M. Gautier Facon et Mme Charlotte Tratsaert.

Le Conseil communal procède au vote et les bulletins de vote sont dépouillés. 33 bulletins ont été distribués, 33 bulletins vont être dépouillés. Les résultats sont les suivants : 31 oui, 1 non, 1 abstention.

Nous allons donc pouvoir procéder à l'installation de Mr Laurent HARDUIN en qualité d'échevin.

J'invite Mr Laurent HARDUIN à prêter le serment constitutionnel en qualité d'échevin.

M. HARDUIN : Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Mme la PRESIDENTE : Je reçois votre serment et vous déclare installé dans vos fonctions d'échevin. Vous pouvez rejoindre votre place d'échevin. (applaudissements)

L'assemblée adopte la délibération reprise ci-dessous.

**Le Conseil communal,**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement les articles L1123-10 et L1122-27 ;

Considérant que Mme Mathilde VANDORPE a déclaré son empêchement en qualité d'échevine en date du 18 juin 2014 ;

Vu le 2<sup>ème</sup> avenant au Pacte de majorité adopté par notre assemblée, en cette séance, qui, en son article 4 précise l'identité des échevins, en l'occurrence Mathilde VANDORPE en qualité de 3<sup>ème</sup> échevine ;

Considérant que dès lors il y a lieu de procéder au remplacement de l'Echevine empêchée ;

Vu la délibération du Collège communal du 20 septembre 2017 de laquelle il ressort que M. Laurent HARDUIN est pressenti pour ce remplacement ;

Vu le courrier du SPW – Direction de la législation organique des pouvoirs locaux, duquel il ressort que le vote relatif à cette présentation doit faire l'objet d'un scrutin secret ;

Attendu que 33 membres prennent part au scrutin secret ayant pour objet l'élection d'un Echevin en remplacement d'une Echevine empêchée ;

Attendu qu'un nombre égal de bulletins est trouvé dans l'urne ;

Attendu que le scrutin donne le résultat suivant :

Favorable : 31 voix

Défavorable : 1 voix

Abstention : 1 voix

Bulletins nuls : //

Considérant dès lors que M. Laurent HARDUIN, né à Mouscron le 26 janvier 1969, Conseiller communal ayant obtenu la majorité des voix, est proclamé Echevin en remplacement de Mme Mathilde VANDORPE, Echevine empêchée.

M. Laurent HARDUIN prête, en séance publique, entre les mains de Madame la Bourgmestre, le serment prescrit par l'article L1126-1 du CDLD, en ces termes : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Madame la Présidente **prend acte** de cette prestation de serment et déclare M. Laurent HARDUIN installé dans ses fonctions d'échevin.

-----  
Mme la PRESIDENTE : Ceci clôture ce Conseil communal. Le prochain Conseil communal aura lieu le lundi 9 octobre. Merci à tous et belle soirée.

-----  
La séance est levée à 19 h 55'.  
-----

La Directrice générale,

La Bourgmestre-Présidente,

N. BLANCKE

B. AUBERT

---